

Collèges et
lycées publics

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 30 avril 2021 en Nouvelle-Calédonie

QUI VOTE ?

Tous les parents d'enfants
scolarisés au collège ou au lycée.



1 parent = 1 voix

LE MATÉRIEL DE VOTE

Envoi du matériel de vote aux
parents au moins 6 jours avant
la date des élections :

- ✓ via le cahier de liaison
ou le carnet de correspondance de
l'élève.

DEUX SOLUTIONS POUR VOTER

- ✓ Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- ✓ Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

- Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1
- Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».
- Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

